

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 11

**Date de convocation :**

18 juillet 2024

**Date d'affichage :**

18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 25 juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusé :** Sabine GRZYB **procuration** à Yannick BOURRIE, Odile COLOMB **procuration** à Marie Hélène VIVENS, Dominique CAUVAS **procuration** à Roger LAURENS.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUTONNET

### OBJET : ATTRIBUTION VILLA DE LA GARE ET FIXATION MONTANT LOYER

Suite au départ de la locataire de la villa situé au 1 211 avenue de la Gare prévu le 31 juillet 2024 et à la demande de location de la famille HEGARTY CHALENCON, le dossier complet a été fourni.

Le montant du loyer mensuel sera de **650,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer la villa située au 1 211 avenue de la Gare à compter du **mois d'août 2024** à la famille HEGARTY CHALENCON pour un loyer mensuel de **650,00 €**.

Il est précisé que la CAF versera directement l'aide au logement sur le compte de la mairie.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la location.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.